

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.196.B

**Périmètres de
protection du forage
"Coteau des
Varenes" à Garat :
demande de
subvention auprès de
l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.196.B**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE "COTEAU DES VARENNES" A GARAT :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

Par délibération n°164 du 3 novembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la phase technique de la procédure périmètres de protection du forage « Coteau des Varennes » à Garat en vue de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'hydrogéologue agréé nommé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a transmis son avis préliminaire le 6 mai 2013, dans lequel il sollicite les études complémentaires suivantes afin d'établir son avis définitif :

- Essais de pompage complémentaires, pour corrélérer le débit pompé et les concentrations des paramètres limitant (turbidité, aluminium, fer, manganèse) : 4 cycles de pompages - arrêt, de 14 jours chacun, de 100 m³/h à 250 m³/h (en hautes eaux et en basses eaux éventuellement),
- Etude d'environnement, sur les bassins versant du Bandiat (amont jusqu'à Chazelles) et de la Lèche, avec actualisation des activités de la table « dangers potentiels » (hydrocarbures, industries, bois et déchets). Ces données sont issues de l'étude environnement de la procédure de révision des périmètres de protection des sources de la Touvre.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marchés à procédure adaptée. Le montant estimatif de ces études s'élève à 200 000 € (hors essais de pompages en basses eaux).

L'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait subventionner ces études à hauteur de 50 %.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 19 novembre 2013,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour le financement des études de la phase technique et l'avis de l'hydrogéologue agréé en charge la procédure périmètres de protection du captage « Coteau des Varennes » à Garat.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 06 décembre 2013	Affiché le : 06 décembre 2013